

PROJET ASSOCIATIF 2024 - 2028



CO-CONSTRUIRE DES RÉPONSES

PERSONNALISÉES ET ÉVOLUTIVES



Pourquoi un projet associatif?



Ce projet associatif de l'APAJH 04 définit, pour les 5 prochaines années (2024-2028), les orientations stratégiques de l'association au bénéfice des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leur entourage.

Élaboré dans une démarche participative, ce document permet de mobiliser les administrateurs, les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels autour d'un projet commun porteur de sens, de valeurs et d'engagement.

Il s'inscrit dans un contexte sociétal évolutif et intègre les changements de politiques publiques de notre secteur social et médico-social. Il adosse notre action associative à des valeurs fortes orientées vers une société plus inclusive, capable d'accepter les différences et de respecter les attentes et les besoins des personnes accompagnées.

Ce projet associatif est une référence pour impulser, mener et conduire nos projets et actions au sein de l'APAJH 04. Il est une feuille de route pour notre action politique et nos axes de travail et de changement pour les années à venir. Il alimente chaque projet de nos établissements et services et nourrit notre réflexion. Ce projet associatif, validé par l'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2023, est révisé chaque année.

LES CHIFFRES DE L'APAJH04 EN 2022

1 11 SALARIÉS SOIT 9.87 ETP

5 ESSMS
Autorisation
ARS

ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN FILE ACTIVE

421

251
PLACES
AUTORISÉES

213 SALARIÉS SOIT 177.99 ETP

2 SERVICES ET 1
ENTREPRISE ADAPTEE
AUTORISATION
DDETSPP

238
ADULTES
ACCOMPAGNÉS

348
Mesures
Autorisées

36 SALARIÉS SOIT 27.95 ETP

Un projet associatif co-construit.

Ce projet associatif est issu d'une large consultation qui s'est déroulée de octobre 2022 à juin 2023, lors de réunions de travail regroupant :

- LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU APAJH04;
- LES CONSEILS DE VIE SOCIALE (CVS) DES ESSMS;
 - L'ENSEMBLE DES SALARIÉS
 - LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE).



Notre histoire...

Née en 1964 de la volonté de militants (enseignants et soignants), elle avait pour objectif de proposer des réponses adaptées aux enfants en situation de handicap et de faire évoluer le regard de la société. En 1974, l'adhésion à la Fédération des APAJH qui développe des actions dans la société française et auprès du législateur, nomme officiellement le comité en tant que APAJH04. Depuis soixante ans, un certain nombre d'établissements et services ont été créés. Les administrateurs de l'APAJH04 se sont positionnés dans toutes les instances concernées par le handicap.

1964 - 2024: 60 ans d'engagement militant

1964

Naissance du mouvement militant et création du comité départemental

1974

Reconnaissance du comité et adhésion à la fédération APAJH et Création de l'APAJH04

1976

Création de l'IME «La Durance»

1986

Création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social : le domaine d'AUROUE située à Forcalquier

1987

Création du SESSAD «La Durance»

1993

Création de l'Atelier Protégé «Lou Jas»

1997

Création de l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés «Tony Lainé»

2005

L'Atelier Protégé devient l'Entreprise Adaptée «Lou Jas»

2007

Création de l'ITEP de Champtercier

2009

Signature d'une convention d'affiliation avec l'association «Les Lavandes» à Orpierre pour la gestion de la MECSS spécialisée dans les troubles DYS

2010

Création du Service Mandataire à la Protection des Majeurs et création du siège administratif

2011

La MECSS d'Orpierre devient le Pôle Expérimental «Les Lavandes»

2012

Création du Service Délégué aux Prestations Familiales

2017

L'ITEP de Champtercier se développe en dispositifs (DITEP)
Participation au dispositif Accueil Pour Tous

2018

Création du PCPE (Pôle de Compétences et Prestations Externalisées)

2020

Déploiement de la Communauté 360-Covid, de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS).

2021

L'APAJH04 étudie l'implantation d'une plateforme de Services Médico-Sociaux sur Manosque en partenariat avec l'APF France Handicap et l'ADSEA04

2022

La Communauté 360-Covid est pérennisée en Communauté 360-Cible Création de l'équipe Mobile Handicap-ASE

Nos valeurs ...

Active depuis 60 ans auprès des pouvoirs publics, des acteurs sociaux et médico-sociaux, l'APAJH04 promeut les valeurs républicaines de laïcité, de citoyenneté, de solidarité, de primauté et de respect de la personne, d'égalité des droits et de préservation de l'environnement.

LAÏCITÉ

La laïcité est le ciment indispensable au respect du vivre ensemble, au respect de l'autre, de ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses. La laïcité représente aussi la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale, le respect de la distinction entre sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap de la même manière que pour tous les citoyens.

RESPECT DE LA PERSONNE

Les personnes accueillies et accompagnées sont notre priorité dans le respect et la promotion de leur dignité. Le bien-être et le lien social sont les objectifs fondamentaux de notre action. Toujours assurer une meilleure qualité des accompagnements est notre objectif principal. Cette qualité passe par une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation des familles, des salariés, des aidants et des bénévoles.

CITOYENNETÉ

Les personnes accompagnées sont citoyennes et, à ce titre, sont parties prenantes des choix qui concernent leur projet et leur parcours de vie. L'APAJH04 contribue à rendre effectif le principe de faire entendre leur voix pour participer à l'ensemble de la vie dans notre société.

SOLIDARITÉ

La solidarité se fonde sur la fraternité républicaine, défendue par l'APAJH04, qui prend en compte les besoins particuliers de chaque personne accueillie et accompagnée.

PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE

Nous nous attachons à rendre concret et effectif l'accès aux droits, égal pour tous, sans discrimination liée à l'âge, à la situation de handicap ou à la situation sociale par : le droit à la scolarisation, le droit à la formation et à l'insertion professionnelle, le droit à la compensation, le droit au logement, le droit à la vie affective et sexuelle, le droit au respect du projet de vie, le droit à l'autodétermination pour agir et décider de son projet de vie.

* ETHIQUE

A travers nos valeurs, nous adoptons des comportements respectueux, impartiaux et équitables. Nous déployons une réflexion vivante garantissant le respect des personnes accompagnées, leur intégrité, tout en privilégiant la qualité de l'accompagnement.

* TRANSPARENCE

Notre association est soucieuse d'une gestion efficiente et conforme aux moyens publics qui lui sont alloués. Elle garantit la transparence de ses orientations et de sa gestion.



Notre identité

L'APAJH04 est une association loi 1901. L'association a obtenu, en 2019, la reconnaissance d'intérêt général et la qualification d'assistance bienfaisance. Son siège administratif implanté à Château-Arnoux et ses est établissements et services rayonnent sur deux départements.

Association militante, elle agit pour l'inclusion et l'autodétermination. Animée par une collectivité de citoyens bénévoles, elle œuvre dans l'intérêt des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et de leurs familles. L'APAJH04 accompagne des personnes de tous âges, de tous types et de toutes situations de handicap.

L'association est gestionnaire d'établissements et de services dans lesquels des personnels qualifiés s'attachent à décliner ses valeurs et ses orientations.

Entité juridique autonome, elle définit, dans sa gouvernance, les responsabilités et les délégations tant des administrateurs que des personnels. L'APAJH04 est attachée à l'animation et à la transparence de la vie associative.

Nos missions

- Accompagner des personnes en situation de handicap et/ou SOUS PROTECTION JURIDIOUE
- Assurer la promotion DES DROITS DES PERSONNES
- Déployer des actions militantes
- Assurer une représentation auprès des pouvoirs publics
- GÉRER DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DANS LE RESPECT AGRÉMENTS CONFIÉS DES

NOS ENGAGEMENTS ET PRINCIPES D'ACTION

Promouvoir un parcours inclusif adapté pour tous

Respecter les besoins et les attentes des personnes accompagnées DANS LEUR AUTODÉTERMINATION

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPANT DES OFFRES INDIVIDUELLES ADAPTÉES

Assurer une efficience de nos services et établissements

SOUTENIR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET LE BÉNÉVOLAT

FAVORISER UNE ACTION ASSOCIATIVE ÉCORESPONSABLE















Les orientations stratégiques 2024 - 2028

1. PARTICIPER À L'ÉVOLUTION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL



- •Se positionner comme un acteur constructif et vigilant dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- •Evaluer, valoriser et communiquer sur nos actions d'accompagnement pour être force de propositions,
- •Anticiper l'évolution de nos prestations pour mieux répondre aux enjeux futurs de notre secteur,
- Etre vigilant à la diversité des modes d'accompagnement pour répondre à la diversité des besoins.
- •Développer des établissements et services adaptés, dimensionnés et territorialisés pour répondre aux besoins.

2. Promouvoir le collectif et le rôle de chaque acteur au sein de l'association



- •Réaffirmer, dans une société fragilisée et fragmentée, la valeur associative comme un lieu de production d'idées et de réflexion,
- •Renforcer une gouvernance associative de proximité, conforter le rôle des administrateurs en soutien des actions et projets portés par les établissements et services,
- •Développer une réflexion co-participative dans les différents champs de notre vie associative.

3. Prendre en compte l'évolution des publics et leurs attentes



- •Optimiser les moyens pour améliorer l'accompagnement des personnes,
- •Développer de nouveaux modes d'intervention pour soutenir les familles,
- •Poursuivre une dynamique forte de partenariats avec l'ensemble des acteurs du droit commun,
- •Plaider pour une démarche plus précoce pour prévenir les risques de rupture et d'aggravation de la situation,
- •Renforcer l'expertise des professionnels pour mieux répondre aux besoins spécifiques de l'accompagnement.

4. AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL, DE VIE ET DE TRAVAIL



- •Gérer le patrimoine et les activités de l'association dans une perspective écologique et raisonnée,
- •Mettre en place des commissions associatives telles que Finances, Qualité, Communication, Patrimoine et Travaux, Développement Durable, ...
- •Assurer le déploiement d'une politique active de qualité de vie au travail,
- •Réaliser l'inventaire immobilier et les perspectives de son évolution.

5. DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE

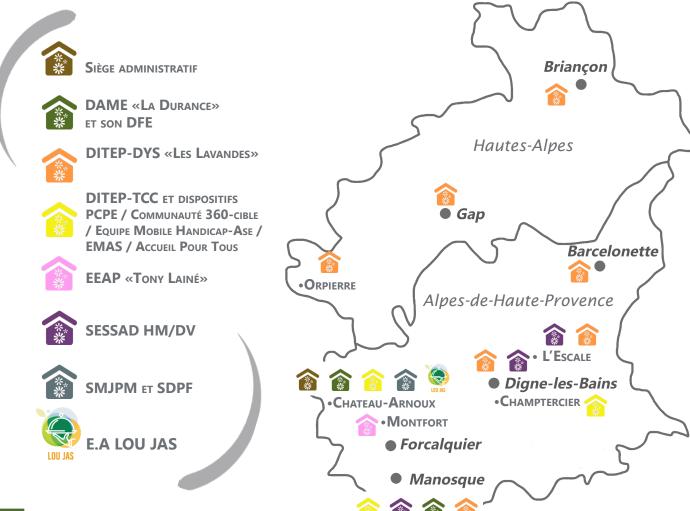


- •Moderniser les outils numériques de l'accompagnement et assurer une politique de formation continue adaptée,
- •Faciliter les passerelles entre les différents champs du numérique, faciliter la coopération avec les acteurs du sanitaire,
- •Lutter contre la fracture numérique et garantir l'accès aux outils numériques pour les personnes accompagnées.



Les établissements et services de l'APAJH04 dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes

2 DÉPARTEMENTS, 4 ÉTABLISSEMENTS, 9 SERVICES, 1 ENTREPRISE ADAPTÉE



GLOSSAIRE

ASE : AIDE **S**OCIALE À L'**E**NFANCE

DAME: DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-EDUCATIF

DFE: DISPOSITIF FORMATION EMPLOI

DITEP: DISPOSITIF INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

E.A: ENTREPRISE ADAPTÉE

EEAP: ETABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS

EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

SDPF: Service Délégué aux Prestations Familiales

SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile SMJPM : Service Mandataire Judiciaire de Protection des Majeurs



Siège Administratif - 1 Bis avenue du parc - 04160 Chateau-Arnoux association@apajh04.fr







Adhérer avec HelloAsso